

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020	Taux de référence pour 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTÉS	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2021
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière (bâti).....	2 405 377	36,43 (*)	2 465 000	898 000	36,43	898 000	122,88
Taxe foncière (non bâti).....	113 285	69,75	112 400	78 399	69,75	78 399	207,47
CFE.....			0				>>>
			Totaux :	976 399		976 399	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case : (*) dont taux départemental 2020 : 21,45

AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
- de reconduction des taux de référence
- ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2021	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel
	8	9	(col.8 x col.10)
Taxe foncière (bâti).....	36,43		
Taxe foncière (non bâti).	69,75		
CFE.....	>>>		
		Produit total souhaité	
		976 399	
		Produit total de référence (total colonne 4)	
			(6 décimales)

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			54 374		>>>	54 374
Allocations compensatrices	DCRTP	versement	FNGIR	contribution	Effet du coefficient correcteur	
14 177					versement	
					contribution	
					- 161 643	

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021

976 399	+	54 374	+	14 177	+	0	+	0	+	- 161 643	=	883 307
Produit attendu des taxes à taux votés (colonne 6)		Total autres taxes (cadre II)		Allocations compensatrices et DCRTP		Versement FNGIR		Contribution FNGIR		Versement coefficient correcteur		Montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale

A MONTPELLIER
Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
SAMUEL BARREAU
Le 18 MARS 2021

Le préfet,
le

Le maire,
le 14/04/2021



Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le 16/04/2021
ID : 034-213402373-20210414-14_2021_01-BF